# Direction générale des douanes et droits indirects

Liberté Égalité Fraternité

## DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS AIX-EN-PROVENCE

## AVIS

Conformément aux articles 14 à 19 du décret 2010-720 du 28 juin 2010, il sera procédé à l'implantation d'un nouveau débit de tabac dans la commune de SEILLON-SOURCE-D'ARGENS (83470) aux conditions suivantes

#### • Par transfert

Seuls les buralistes en activité dans le département du Var désireux de transférer leur débit de tabac dans ladite commune, pourront présenter leur candidature dans un délai de trois mois à compter du 28 août jusqu'au 28 novembre 2023 inclus.

Les candidatures devront être envoyées à :

Direction régionale des douanes d'Aix-en-Provence TABACS 6, boulevard du Château Double C.S 80437 13098 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2

### Par appel à candidatures

En l'absence de candidat au transfert, la gérance du débit de tabac sera attribuée par voie d'appel à candidatures.

Un cahier des charges est mis à disposition du public, pour consultation et signature sur place, du 28 août au 28 octobre 2023.

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
D'AIX-EN-PROVENCE
6, boulevard du Château Double
CS 80437
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
Ouverture du lundi au vendredi
de 9 H 30 à 11 H 30 et de 14 H à 16 H

Mairie de SEILLON-SOURCE-D'ARGENS – Place Gabriel Péri 83470 SEILLON SOURCE D'ARGENS

Ouverture du lundi au vendredi de 8 H30 à 12 H, le jeudi de 14 H à 16 H
et samedi de 8 H 30 à 11 H 30

Les candidats adresseront leur dossier dûment complété <u>sous double enveloppe cachetée</u> et par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le **15 novembre 2023** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Direction régionale des douanes Tabacs 6, boulevard du Château Double CS 80437 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Le directeur régional des douanes et droits indirects à Aix-en-Provence,

François BRIVET